

Initiatives ministérielles

l'Assemblée nationale désapprouve vivement le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, puisque contraire aux intérêts supérieurs du Québec, et s'oppose à son adoption par le Parlement fédéral.» Le gouvernement du Québec vient de voter unanimement à Québec, il y a quelques minutes, et je viens de recevoir la motion.

Tout ceci pour dire au député d'Ottawa—Vanier que, nous du Bloc québécois, qui sommes actuellement ici en cette Chambre uniquement pour défendre les intérêts du Québec, nous considérons que ce projet de loi est inacceptable pour le Québec. Nous considérons ce projet inacceptable pour le Québec même avant que l'Assemblée nationale ne vote. Et l'Assemblée nationale vient de nous donner raison, et le premier ministre Bourassa, qui n'est pas un souverainiste, dit que cela va nuire au développement économique du Québec et que le Québec est suffisamment capable de régler ses problèmes environnementaux. Alors, la question que je poserais au député d'Ottawa—Vanier. Premièrement, que pense-t-il de cela? Deuxièmement, il disait que c'était un enjeu politique, et que ça empêcherait les politiciens de faire de la politique avec l'environnement, parce que l'environnement, c'est très important, et je considère personnellement que c'est très important également. Mais je pense que c'est le contraire qui va se passer avec ce projet de loi-là. La pagaille va reprendre, la pagaille des pouvoirs encore une fois.

M. Gauthier: Madame la Présidente, un des aspects positifs, et je n'ai pas dit que c'était l'invention du siècle, ce projet de loi-là, mais je n'ai pas non plus prétendu que cela satisfait tout le monde. J'ai simplement dit que c'était un bon pas dans la bonne direction. Et si le député a pensé que je m'en prenais au gouvernement fédéral dans mon comté, il se trompe, parce que ce que je veux c'est que le gouvernement fédéral justement appuie les évaluations environnementales qui pourraient peut-être nous démontrer qu'un projet n'est pas bon, ou qui pourraient peut-être nous démontrer les alternatives à ce projet-là.

• (1640)

Or, si j'ai bien compris le projet de loi—et j'admets que je n'ai pas, comme plusieurs députés, étudié article par article le projet de loi, mais que je l'ai plutôt lu et étudié à ma façon—un des aspects positifs que je lui reconnais et que j'ai trouvé dans ce projet de loi, c'est certes la mise en place d'un processus formel d'examen et la façon con-

jointe d'examiner les différends entre les niveaux de gouvernement en place.

J'ai parlé de mon comté, parce que ce dernier, situé dans la Capitale nationale, est un endroit clé au transport interurbain, interprovincial. Je pense que le côté québécois ne peut s'isoler en disant: C'est bien dommage, mais les camions qui transportent des matériaux chez nous, on s'en fout, nous, et on n'est pas intéressés à décider s'il est propice ou pas de permettre le trajet de tel endroit à tel autre. Je pense que le projet de loi soumet des suggestions afin de permettre aux différents niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, gouvernements aborigènes et provinciaux, fédéral, gouvernements étrangers, madame la Présidente, et je pense aux États-Unis en particulier. . .

Présentement, les révisions sont faites de façon *ad hoc*. C'est une décision que quelqu'un prend, sans qu'il y ait de structure, sans qu'il y ait d'encadrement formel. Tout ce que ce projet de loi donne, c'est un encadrement au processus, mais on n'a pas encore vu la réglementation et je demande aux députés d'attendre un peu, comme tout le monde, pour voir la réglementation. On aura l'occasion, dans cette Chambre, d'en discuter encore. Il y a une révision qui se fera régulièrement et dans cinq ans, on pourra peut-être regarder le projet de loi et se rendre compte qu'il n'a pas fait l'affaire, qu'il n'a pas réussi à régler le problème. On verra. Mais dire que le projet de loi est mauvais aujourd'hui, parce qu'il présente un encadrement, à mon avis, cela me semble être un aspect positif, car il permet la mise en place d'un processus formel de consultations conjointes entre les différents niveaux de gouvernement.

Si le gouvernement du Québec ou la législature québécoise a voté négativement sur le projet de loi C-13, j'attendrai de voir les résultats. Je n'ai pas compris pourquoi, mais peut-être qu'il y a là quelque chose que j'ai omis, et je l'admets.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Madame la Présidente, je suis d'accord que l'environnement est extrêmement important pour notre société, mais il n'en demeure pas moins que ce sont les provinces qui peuvent juger si elles ont les moyens de procéder avec tel ou tel projet.

J'aimerais vous citer, par exemple, M. Klein qui est le ministre de l'Environnement de l'Alberta et qui a comparu le 19 novembre 1991 devant le Comité législatif sur le projet de loi C-13, la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Je voudrais le citer, à la page 10, où il dit: